



RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE
COLLECTE ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES

2015



Table des matières

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

1.1 Régie à autonomie financière	p 5
1.2 Convention d'entente Sitcom du Loubeau.....	p 5
1.3 Effectif statutaire	p 6
1.4 Prise en compte du Plan Climat Énergie territoriale (PCET)	p 6
1.5 Prise en compte de l'Agenda 21 interne de la CAN	p 6

2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets	p 6
2.2 Compostage individuel.....	p 7
2.3 Couches lavables	p 8
2.4 DASRI	p 8
2.5 Actions de communication	p 9

3. LA COLLECTE

3.1 Collectes en porte à porte	p 10
3.2 Collectes en apport volontaire	p 10
3.3 Tonnages collectés	p 11
3.4 Collecte des volumineux sur la CAN	p 12

4. LES DÉCHÈTERIES

4.1 Les travaux réalisés	p 13
4.2 Catégories de déchets acceptés	p 14

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

5.1 Centre de Transfert des Déchets Ménagers Assimilés	p 15
5.2 Transfert des emballages ménagers	p 15
5.3 Transfert du Tout-Venant et des déchets d'activité des entreprises (DAE).....	p 16
5.4 ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes).....	p 17
5.5 Plateforme de compostage des déchets verts / biodéchets	p 17
5.6 Unité de compostage des boues	p 17

6. LES STATISTIQUES

6.1 Statistiques générales.....	p 18
6.2 Le recyclage	p 20
6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage	p 20

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

7.1 Modalités d'exploitation.....	p 21
7.2 T.E.O.M.	p 22
7.3 Montant annuel des prestations	p 23
7.4 Montant annuel des dépenses et recettes	p 24

ANNEXES	p 25
----------------------	------



La Communauté d'Agglomération du Niortais en quelques chiffres

- > 45 communes
- > 88 conseillers communautaires
- > 118 036 habitants
- > des espaces variés : plaines, Marais poitevin des Deux-Sèvres, ceinture périurbaine et centre urbain
- > 31 décembre 1999 : création de la Communauté d'Agglomération de Niort
- > 1^{er} juillet 2002 : création de la Régie des déchets ménagers
- > 1^{er} janvier 2014 : Fusion-extension de la Communauté d'Agglomération de Niort avec la Communauté de Communes de Plaine de Courance et Germond-Rouvre : création de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La Communauté d'Agglomération du Niortais est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) qui regroupait, au 31 décembre 2015, 45 communes sur 82 100 hectares, représentant 118 036 habitants (source INSEE 2012).

1. CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE

Au 1^{er} janvier 2015, le service de la collecte et du traitement des déchets ménagers est assuré en régie directe.

La Communauté d'Agglomération du Niortais assure directement la compétence « élimination des déchets ménagers » dans la compétence optionnelle « Environnement » depuis le 1^{er} janvier 2001.

1.1 Régie à autonomie financière

En application de la décision du Conseil de Communauté du 6 mai 2002, il a été créé, depuis le 1^{er} juillet 2002, une régie administrative à autonomie financière pour la gestion des déchets ménagers.

1.2 Convention d'entente SICTOM de Loubeau

Suite à la fusion entre la Communauté de Communes de Plaine de Courance (CCPC) et la CA de Niort, il a été décidé d'établir des conventions d'entente entre le SICTOM de Loubeau et la CA du Niortais afin d'assurer la continuité du service public, sur la base d'un fonctionnement général du service de gestion des déchets identique à 2013, concernant les 15 communes issues de la CCPC.

Quatre conventions d'entente se sont succédées jusqu'au 30 juin 2015.

Ces conventions précisent les missions que le SICTOM exerce pour le compte et au nom de la CAN, soit principalement :

- la mise en place et l'entretien des bornes d'apport volontaire,
- la collecte, le transfert et le traitement des emballages, papiers, verre collectés en apport volontaire y compris adhésion aux organismes,
- le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le cadre de l'adhésion du SICTOM au SMITED,
- l'évacuation des déchets collectés sur les déchèteries de Granzay-Gript, Beauvoir-sur-Niort et Prahecq = inertes, déchets verts, bois et tout-venant.

1.3 Effectif statutaire

L'effectif statutaire ouvert du service collecte et traitement des déchets sur l'ensemble des communes était de 162 agents au 31 décembre 2015.

1.4 Prise en compte du Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

Depuis 2010, la CAN s'est engagée dans la construction d'une politique «énergie-climat» à travers la démarche de labellisation Cit'ergie et l'élaboration du PCET.

L'activité de la Régie des Déchets Ménagers en est une des composantes et participe à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique.

1.5 Prise en compte de l'Agenda 21 interne

En 2015, la généralisation du tri du papier blanc dans les services a permis de collecter 2,2 tonnes. Par ailleurs, une journée autour du réemploi a été organisée en octobre.



2. PRÉVENTION ET COMMUNICATION

2.1 Prévention des déchets

Dans la continuité du programme IDEAL79 initialisé en 2006 par l'ensemble des collectivités des Deux-Sèvres, et des plans de prévention des déchets contractualisés avec l'ADEME (2010-2014), le Ministère de l'Environnement a labellisé le département en *Territoire zéro gaspillage zéro déchet* en janvier 2015. C'est ce qui a permis à la CAN d'être retenue en 2015 à l'appel à projet *Territoires Economes en Ressources* subventionné par l'ADEME sur 3 ans.

L'obtention de la subvention est conditionnée à l'anticipation de certains objectifs de la loi TEPCV (Transition Énergétique Positive pour la Croissance Verte) d'août 2015 et à la conduite d'actions de prévention, parmi lesquelles : la promotion des opérations d'éco-consommation, la réduction du gaspillage alimentaire, les éco-manifestations, le compostage domestique, la promotion des couches lavables, des actions d'éco-exemplarité de la collectivité ou encore la réalisation d'un Guide numérique des producteurs locaux.

Compostage individuel : répartition des foyers équipés et taux de participation par commune (au 31/12/2015)

2.2 Compostage à domicile

L'opération d'extension du compostage domestique s'est achevée en 2010 sur l'ensemble des communes de la CAN (exceptés Niort et Chauray).

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a donc la possibilité de valoriser ses biodéchets.

La différence de participation des foyers de Plaine de Courance (11% en moyenne) par rapport à la CAN « historique » (42% en moyenne) tient en partie au fait que les composteurs étaient payants avant 2014 (10 eur pour un composteur de 320 litres).



Commune	Nombre d'habitants (Insee 2012)	Nombre de foyers (Insee 2012)	Nombre de composteurs avec bioseaux	Nombre de bioseaux uniquement	Taux de participation
Aiffres	5340	2200	732	22	34,27%
Amuré	471	164	112	1	68,90%
Arçais	603	285	166	2	58,95%
Beauvoir-sur-Niort	1750	625	92	0	14,72%
Belleville	125	45	8	0	17,78%
Bessines	1592	646	319	1	49,54%
Boisserolles	64	23	5	0	21,74%
Brûlain	693	247	31	0	12,55%
Coulon	2219	655	475	7	73,59%
Echiré	3294	1367	646	28	49,31%
Epannes	763	320	172	1	54,06%
Fors	1715	612	70	0	11,44%
Frontenay-Rohan-Rohan	2951	1218	550	5	45,57%
Germond-Rouvre	1158	413	51	0	12,35%
Granzay-Gript	906	323	61	0	18,89%
Juscorps	374	133	16	0	12,03%
La Foye-Monjault	777	277	33	0	11,91%
La Rochenard	575	190	104	3	56,32%
Le Bourdet	548	220	107	1	49,09%
Le Vanneau-Irleau	894	385	217	5	57,66%
Magné	2773	1260	521	9	42,06%
Marigny	886	316	66	0	20,89%
Mauzé-sur-le-Mignon	2790	1215	507	5	42,14%
Prahecq	2056	734	124	0	16,89%
Priaire	122	52	37	0	71,15%
Prin-Deyrançon	618	240	149	2	62,92%
Prissé-la-Charrière	634	226	17	0	7,52%
Saint-Etienne-la-Gigogne	141	50	6	0	12,00%
Saint-Gelais	1792	690	397	14	59,57%
Saint-Georges-de-Rex	417	180	102	2	57,78%
Saint-Hilaire-la-Palud	1591	707	405	3	57,71%
Saint-Martin-de-Bernegoue	802	286	23	0	8,04%
Saint-Maxire	1132	452	256	2	57,08%
Saint-Remy	1010	400	187	3	47,50%
Saint-Romans-des-Champs	179	64	6	0	9,38%
Saint Symphorien	1826	652	106	0	16,26%
Sansais-La Garette	785	320	162	2	51,25%
Sciecq	588	245	117	3	48,98%
Thorigny-sur-le-Mignon	88	37	22	0	59,46%
Usseau	906	337	236	0	70,03%
Vallans	775	302	172	3	57,95%
Villiers-en-Plaine	1714	650	368	9	58,00%
Vouillé	3260	1324	622	19	48,41%
Total	53697	21087	8575	152	39,85%

2.3 Couches lavables

Sur le territoire de la CAN, les couches jetables représentent 4,5 % des ordures ménagères, soit près de 1 560 tonnes de couches jetées par an.

Afin de mieux faire connaître les couches lavables, une animatrice est chargée de promouvoir l'utilisation auprès des foyers et des établissements recevant les enfants en bas âge.

Par ailleurs, la CAN propose aux parents une aide financière de 60 eur, renouvelable une fois, pour l'achat de 12 couches lavables.

En 2015, 16 foyers ont testé les couches lavables, 8 ont sollicité l'attribution de la subvention et 8 ont acheté des couches d'occasion.

Deux crèches utilisent dorénavant les couches lavables : la crèche de Mendès-France à Niort et la crèche de Vouillé.

En 2015, les actions de l'animatrice ont porté sur :

- Participation aux manifestations (Semaine du Développement durable, Semaine de l'allaitement ;
- Mise en place et suivi technique des crèches utilisant les couches lavables ;
- Animation 2 fois par semaine à la polyclinique Inkermann.



2.4 Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants (DASRI)



La reprise des Déchets d'Activité de Soins des Insulinos-dépendants est organisée sur le territoire de la CAN, afin de répondre aux attentes des associations de diabétiques et des centres de tri. Elle assure, via une convention avec le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine, le regroupement des DASRI déposés par les particuliers sur une des 45 pharmacies sur un point de collecte agréé par DASTRI (éco-organisme en charge de la collecte et du traitement des DASRI).

2.5 Actions de communication

Comme chaque année et de manière régulière, des articles consacrés aux déchets ménagers ont été publiés dans **Territoires de Vie** et dans les bulletins municipaux des communes, ainsi que sur le site Internet de la CAN et sur la radio locale D4B.

Les assistantes de la prévention et du tri ont mené diverses actions de sensibilisation :

- Accompagnement des visites des installations (déchèterie, station de compostage) ;
- Information et interventions dans les écoles primaires et collèges ;
- Information en porte-à-porte des foyers suite, notamment, à la mise en place du **ruban rouge** sur les conteneurs présentant des erreurs de tri.
- Passage des assistantes de la prévention et du tri à des fins de sensibilisation et remise de cabas et plaquettes de tri (sac de pré collecte) en habitat vertical ;
- Sensibilisation sur le tri des agents municipaux et de proximité.

Les actions de communication du « Maître composteur » ont porté sur :

- Interventions auprès des scolaires ;
- Distribution des composteurs et suivi des foyers équipés en composteurs ;
- Accompagnement des sites de compostage collectif ;
- Participation aux manifestations sur le territoire (salon horticole, manifestation autour de la biodiversité - CNRS) ;
- Organisation des formations grand public en partenariat avec Vent d'Ouest, Société d'Horticulture, CFPPA.

En plus des calendriers de collecte distribués en début d'année à l'ensemble des usagers, des supports de communication ont été distribués aux nouveaux arrivants :

- Charte et Guide de compostage « Petit guide pour un compostage réussi » ;
- Guide et charte du compostage collectif.



3. LA COLLECTE

3.1 La collecte en porte-à-porte

Fréquence de collecte et population desservie

		Population desservie	OM	Emballages Papiers	Verre	Biodéchets
Niort	Hypercentre	2 000	C 5	PAV	PAV	-
	Périphérie centre-ville et habitat collectif	10 000	C 2	C 1	C 0,25	C 1
	Pavillonnaire	50 000	C 1	C 1	C 0,25	C 1
Chauray		6 000	C 1	C 0,5	-	C 1
Plaine de Courance		13 000	C 1	PAV	PAV	-
Germond-Rouvre*		1 150	C 1	C 0,5	PAV	-
Autres communes		37 000	C 1	C 0,5	PAV	-

Glossaire

C 1 : une collecte par semaine
 C 2 : deux collectes par semaine
 C 5 : cinq collectes par semaine
 C 0,5 : une collecte tous les 15 jours
 C 0,25 : une collecte par mois
 PAV : Point d'Apport Volontaire

Remarque :

L'habitat collectif n'est pas desservi par la collecte en p-à-p des emballages / papiers
 * Germond-Rouvre est en zone test pour collecter séparément les papiers (PAV) des emballages (PàP)

Achat de mini-bennes pour la collecte dans les impasses :

Afin de supprimer les dernières marche arrière pour la collecte des impasses avec des bennes usuelles (pratique accidentogène déconseillée par la Recommandation R 437 de la CRAM), la régie a fait l'acquisition de deux mini-bennes de 3,5 t et 7,5 t de PTAC.

Ces deux bennes seront respectivement affectées à la collecte à Niort et sur le reste de la CAN, là où les solutions traditionnelles (aménagement de la voirie, point de regroupement en tête d'impasse) n'ont pas pu être mises en oeuvre.



3.2 La collecte en apport volontaire

Nombre de cubos (bornes d'apport volontaire)	Nombres de conteneurs collectés
Emballages ménagers	138
Papiers	135
Verre	303
Vêtements	48

En partenariat avec la CAN, l'Association TRIO (Emmaüs) assure la collecte des textiles usagés sur 48 points d'apport volontaire répartis sur l'ensemble du territoire.

En 2015, environ 345 tonnes de textile ont été détournées du tout-venant, dont environ 130 tonnes provenant des apports directs sur le site d'Emmaüs à Prahecq.

Ces textiles sont valorisables à près de 100% par réemploi ou recyclage.

3.3 Tonnages collectés

Tonnages collectés en porte-à-porte et en apport volontaire

	Collecte en porte-à-porte	Collecte en apport volontaire	
	Collecté par la RDM	Collecté par la RDM	Collecté par le Sictom de Loubeau (jusqu'au 30/06/2015)
Ordures ménagères	24 429	-	-
Emballages ménagers	5 455	539 dont 173 (emb.) et 366 (papier)	201 dont 75 (emb.) et 126 (papier)
Papiers			
Biodéchets	6 721	-	-
Verre ménager	1 569	2 405	207
Cartons	170	30	-



3.4 Collecte des volumineux sur la CAN

La Régie des Déchets Ménagers a mis en place, à partir de septembre 2010, un service de collecte des volumineux, limité dans un premier temps à la zone urbaine sensible de Niort.

Ce service, étendu à l'ensemble du territoire communautaire, s'adresse aux particuliers qui souhaitent faire enlever des objets de grande taille qui ne peuvent pas être acheminés en déchèterie dans un véhicule léger, par exemple : sommier, gros électroménager, meubles non démontables.

Cet enlèvement se fait moyennant prise de rendez-vous au 0 800 33 54 68 ou sur une boîte dédiée : volumineux@agglo-niort.fr. Les agents de collecte n'entrent pas chez les gens mais enlèvent les volumineux déposés sur le trottoir par le demandeur.

En 2015, 644 interventions ont été réalisées (voir le détail par commune dans le tableau ci-dessous).



Nombre d'interventions pour la collecte des volumineux

Aiffres	24
Amuré	1
Arçais	2
Beauvoir-sur-Niort	-
Belleville	-
Bessines	3
Boisserolles	-
Brulain	1
Le Bourdet	-
Chauray	20
Coulon	5
Echiré	7
Epannes	1
La Foye-Monjault	1
Fors	1
Frontenay-Rohan-Rohan	7
Germond-Rouvre	3
Granzay-Gript	-
Juscorps	-
Magné	18
Marigny	2
Mauzé-sur-le-Mignon	10
Niort	498

Prahecq	1
Priaire	1
Prin-Deyrançon	-
Prissé-la-Charrière	2
La Rochénard	-
Saint-Etienne-La-Cigogne	-
Saint Gelais	5
Saint-Georges-de-Rex	-
Saint-Hilaire-la-Palud	2
Saint-Martin-de-Bernegoud	-
Saint-Maxire	5
Saint-Rémy	2
Saint-Roman-des-Champs	-
Saint-Symphorien	2
Sansais-La Garette	1
Sciecq	1
Thorigny-sur-le-Mignon	-
Usseau	1
Vallans	-
Le Vanneau - Irleau	-
Villiers-en-Plaine	4
Vouillé	13
TOTAL	644

4. LES DECHETERIES

4.1 les travaux réalisés

La CAN comptabilise 13 déchèteries sur son territoire. Parmi les principaux événements courant 2015 :

=> Mise en place de nouvelles filières :

- mise en place de campagnes de collectes ponctuelles d'**amiante liée** au Vallon d'Arty, avec 3 tonnes collectées ;
- filière de polystyrène en test au Vallon d'Arty = 4 tonnes collectées ;
- Radiographies et huiles végétales sur Prahecq, Granzay-Gript et Beauvoir-sur-Niort ;
- Mise en place d'une benne mobilier au Vallon d'Arty.

=> Travaux de la nouvelle déchèterie de Magné débutés sur 2015 ;

=> Travaux de sécurisation et de conformité réglementaire :

- Eclairage sur Aiffres et Beauvoir-sur-Niort ;
- Mise aux normes séparateur hydrocarbure / débourbeur à Prin-Deyrançon ;
- Plateforme de dépôt de déchets verts à Prahecq et Beauvoir-sur-Niort ;
- Prahecq : agrandissement du quai ;
- Acquisition pour mise aux normes locaux D3E (Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques) et DDS (Déchets Diffus Spécifiques) ;
- Cessation d'activité Brûlain, Marigny, Belleville et Amuré ;

=> Fermeture définitive des déchèteries situées sur les communes de Saint-Hilaire-la-Palud et Frontenay-Rohan-Rohan.

Horaires des déchèteries de la CAN

	HORAIRES HIVER
	HORAIRES ÉTÉ
	HORAIRES HIVER-ÉTÉ

RAPPEL

- > Les horaires *été - hiver* changent le dernier dimanche de mars et le dernier dimanche d'octobre.
- > Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
AIFFRES Lieu-dit Saint-Maurice	14h - 18h 14h - 19h	FERMÉE	14h - 18h 14h - 19h	14h - 18h 14h - 19h	14h - 18h 14h - 19h	9h - 12h 14h - 18h 9h - 13h 14h - 19h	9h - 13h
BEAUVOIR-SUR-NIORT Lieu-dit Le Bois Fort	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
BESSINES Lieu-dit Les Grands Marais	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
COULON Lieu-dit Les Champs Renards	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE
ÉCHIRÉ Z.I Le Luc	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
GRANZAY-GRIPT Lieu-dit Modéron	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
LE VANNEAU Lieu-dit La Grande Paloube	8h30 - 12h 13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	8h30 - 12h 13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE			
MAGNÉ Lieu-dit La Trappe aux Loups	9h - 12h 13h - 17h 8h - 12h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 8h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h	FERMÉE
NIORT - SOUCHÉ Rue de Vaumorin	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	9h - 12h 13h30 - 19h	FERMÉE
NIORT - VALLON D'ARTY Chemin de Sérigny	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	10h - 12h 13h30 - 19h	9h - 12h 13h30 - 19h	9h - 12h 14h - 18h
PRAHECQ Lieu-dit La Gadrouille	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	13h - 17h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h
PRIN-DEYRANÇON Lieu-dit Le Haut Pié Blanc	9h - 12h 13h - 17h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h	FERMÉE
VOUILLÉ Fend le Vent	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	FERMÉE	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 13h - 17h 9h - 12h 13h - 18h	FERMÉE

4.2 Catégories de déchets acceptés dans les déchèteries

Tonnages 2015 des déchets traités par déchèteries

	Batteries	Ferrailles	Tout-venant	Inertes	Déchets verts	Huile moteur	DDS	Bois	Cartons / Papiers	DEEE	Total Déchèteries	Nombre de visiteurs	Nbre de visiteurs Évolution 2014 / 2015
Aiffres	1	-	276	738	994	1	7	176	38	-	2 231	40 565	- 1,74 %
Beauvoir-sur-Niort	1	97	396	452	699	2	9	279	47	-	1982	27688	+ 3,81 %
Bessines	-	-	103	-	381	-	3	45	13	-	545	8 244	- 0,57 %
Coulon	-	-	59	-	540	1	1	36	19	-	656	11 741	- 4,03 %
Echiré	6	138	691	1 144	2 008	4	25	456	144	122	4 738	72 688	+20,20 %
Granzay-Gript	1	50	211	-	500	2	6	157	29	-	956	19 195	- 3,20 %
Le Vanneau - Irleau	1	64	280	387	655	3	6	183	39	37	1 655	14 891	+ 36,18 %
Magné	-	-	110	-	820	1	3	90	18	-	1 042	16 281	- 7,20 %
Niort - Vallon d'Arty	10	359	1 340	3 294	2 832	11	43	794	401	285	9 369	88 180	+ 8,25 %
Niort - Souché	10	264	930	826	900	7	33	677	291	249	4 187	76 527	- 2,15 %
Prahecq	1	55	238	213	608	1	6	153	38	-	1 313	20 011	+ 5,46 %
Prin-Deyrançon	4	136	620	820	1 228	3	16	400	83	97	3 407	36 569	+ 5,46 %
Vouillé	-	-	118	-	671	1	3	61	15	-	869	13 004	- 2,32 %
Autres communes	-	-	5	-	2	-	6	-	9	-	22	-	-
TOTAL	35	1 163	5 377	7 874	12 838	37	167	3 507	1 184	790	32 972	443 584	-

Et aussi : piles = 7 tonnes, huile alimentaire = 3 tonnes, amiante liée = 3 tonnes, radios = 1 tonne, polystyrène = 4 tonnes, eco-mobilier = 211 tonnes.

Taux de fréquentation :

Sur l'année 2015, chaque habitant de la CAN s'est rendu, en moyenne, 4 fois dans une déchèterie, soit une augmentation de 3,24% par rapport à 2014.

On constate une hausse globale de fréquentation des déchèteries « nouvelle génération » équipées de plateformes au sol pour la collecte des déchets verts et d'un large éventail de filières au détriment des autres sites. C'est particulièrement le cas d'Echiré et du Vanneau-Irleau. La mise en place d'un dispositif de contrôle de l'accessibilité a donc été validée.

5. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT A LA CAN

5.1 Centre de transfert des DMA (Déchets Ménagers et Assimilés) de Souché à Niort

La Commission pour la mise en oeuvre des servitudes associées au périmètre de protection (COMOSAPP) des captages d'eau potable du Vivier et Gachet à Niort étudie les possibilités de réaménagement sur place du centre de transfert des déchets ménagers de la CAN, l'autre hypothèse étant de le reconstruire sur un autre site.

La COMOSAPP associe les services de l'État (ARS, DREAL, DDT), la Ville de Niort, le Syndicat des Eaux du Vivier, l'Hydrogéologue agréé et la CAN. L'ensemble des investigations et travaux souhaités par la COMOSAPP ont été réalisés et transmis aux différents membres.

L'installation de transfert d'ordures ménagères et déchets assimilés a permis le regroupement des déchets, puis leur rechargement sur des camions gros porteurs, pour être dirigés en 2015 :

> Du 01/01 au 30/06 vers le centre de trimécano-biologique du SMITED, conformément à la convention d'entente entre la CAN et le SICTOM de Loubeau concernant le tonnage issu des 15 communes issues de la Plaine de Courance ;

> Du 01/01/2015 au 24/03/2015 vers la SEML à Lezay, titulaire du marché de traitement des DMA et son site de secours défini au marché – l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux) SITA Amailloux.

> Suite à la liquidation de la SEML prononcée au 25 mars 2015, les déchets ont été envoyés vers l'ISDND de SITA à Amailloux dans le cadre d'une procédure d'urgence pour une durée du 10/04 au 20/07/2015 ;

> À compter du 21/07 : en parallèle de cette nouvelle procédure d'urgence, un appel d'offres a été lancé sur la base de 3 lots, pour l'enfouissement en ISDND jusqu'en fin 2016 :

- de 2 lots de 10 000 tonnes/an d'OMA (Ordures Ménagères et assimilées), attribués à SVO au Vigeant et SITA à Amailloux,

- d'1 lot de 8 500 tonnes/an de tout-venant/DAE (Déchets d'Activités Economiques), attribué à SVO au Vigeant.

Tonnages de déchets ultimes transférés CAN

	2015
Ordures ménagères et assimilées	24 429
Tout-venant	5 291
Déchets d'Activités Economiques (artisans commerçants et déchets des services)	2 832
Refus de compostage (issus du Vallon d'Arty)	14
Divers (volumineux, encombrants, cubos, refus, ...)	99
TOTAL	32 663



Pendant les congés de Noël, fin 2015, il a été procédé à la fermeture du site de transfert des OMA du fait de corrosions constatées. Les déchets sont donc provisoirement transférés sur le site du Vallon d'Arty, dans l'attente du réaménagement du site de Souché.

5.2 Transfert des emballages ménagers (hors convention d'entente SICTOM)

Depuis la fin de la convention d'entente avec le SICTOM de Loubeau (le 30/06/2015), l'ensemble des emballages et papiers de la CAN sont apportés directement sur le centre de transfert de SITA à Saint-Florent pour être ensuite traités à Poitiers, pour la durée du marché soit jusqu'au 6 mars 2018.

5.3 Transfert du Tout-Venant et des déchets d'activité des entreprises (DAE)

Une nouvelle zone de stockage du verre ménager avant évacuation pour valorisation a été mise en service le 1^{er} juillet 2013 sur le site du Vallon d'Arty, en remplacement de celle préexistante sur le centre de transfert de Souché.

Le verre ménager est transporté sur SAMIN (Saint-Gobain) à Cognac (16).



5.4 ISDI (Installation de Stockage des Déchets Inertes)

Le site du Vallon d'Arty présente une ISDI de type H (déblais de terrassement et de terres non polluées).

Le centre a reçu 11 005 tonnes en 2015, essentiellement des inertes provenant des apports des particuliers en déchèteries (7 874 tonnes), le reste des apports étant constitué par les apports des collectivités.

Fin 2015, une campagne de criblage des différents types d'inertes a été réalisée pour anticiper les futures obligations de la collectivité en matière de valorisation, en application de la loi sur la Transition Energétique d'août 2015.

5.5 Plateforme de compostage déchets verts / biodéchets

La plateforme de compostage du Vallon d'Arty est autorisée à traiter 30 000 tonnes par an de déchets verts et fermentescibles.

En 2015, le tonnage de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) est de 6 721 tonnes, pour un total composté de 22 046 tonnes.

Le compost produit représente environ 6 500 tonnes distribuées gratuitement aux usagers dans les différentes déchèteries, ou vendues aux agriculteurs.

5.6 Unité de compostage des boues

L'installation construite par le groupement TVD-EIFFAGE-ACES, achevée en 2007, n'est toujours pas réceptionnée. Dans l'attente, les boues sont évacuées chez un prestataire de service, budgétairement à la charge du service assainissement de la CAN.

6. LES STATISTIQUES

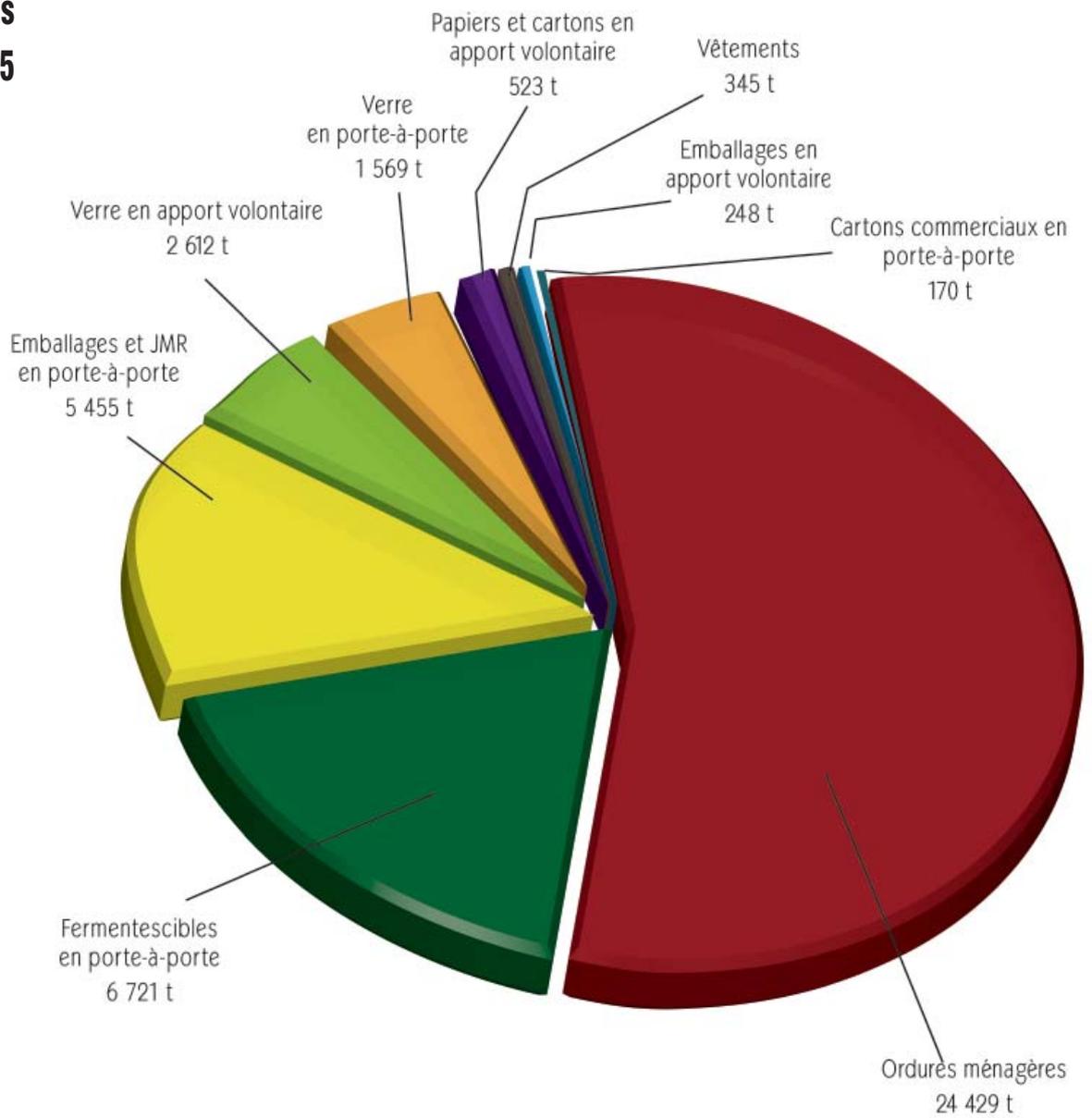
6.1 Statistiques générales

Le total des quantités de déchets ménagers collectés en 2015 est de 75 273 tonnes dont 7 874 tonnes de déblais inertes. Le tonnage global est donc en hausse par rapport aux années précédentes, hausse essentiellement due à l'augmentation significative des apports en inertes (+ 1 000 tonnes) et à la mise en place des nouvelles filières de reprises. Une hausse de 1 000 tonnes d'apport de bois en déchèteries est également à noter.

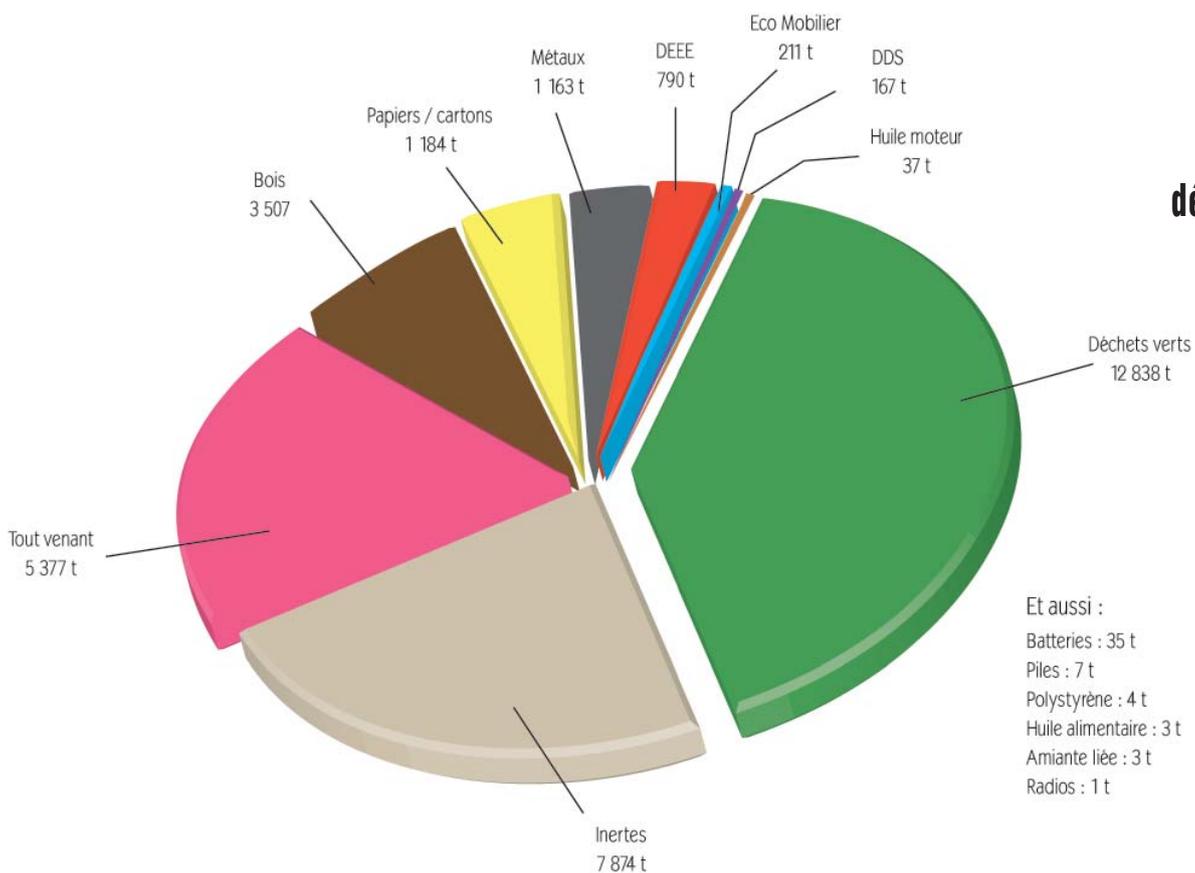
Tonnages globaux des déchets (PàP, AV et déchèteries)

COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	En tonnes	
	2014	2015
Ordures ménagères	24 247	24 429
Emballages ménagers	5 571	5 455
Fermentescibles (FFOM)	6 954	6 721
Verre ménager	1 525	1 569
Cartons commerciaux	202	170
Volumineux	75	62
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	2014	2015
Emballages ménagers	251	248
Cartons / Papiers	549	523
Verre ménager	2 564	2 612
Vêtements	365	345
TOTAL HORS FFOM	35 349	35 413
TOTAL	42 303	42 134
DECHETERIES	2014	2015
Tout-venant + DDS	6 030	5 482
Déchets verts	13 262	12 838
Autres produits	5 548	6 945
Inertes	6 677	7 874
TOTAL	31 517	33 139
TOTAL GÉNÉRAL (Collectes + déchèteries)	73 820	75 273
TOTAL DÉCHETS ÉLIMINÉS (au sens Grenelle = OMR + Tout-Venant + Volumineux)	30 352	29 806

Déchets ménagers collectés en 2015



Déchets reçus en déchèterie en 2015- 33 201 tonnes



6.2 Le recyclage

Le taux de refus s'élève à 13,48 % en 2015, incinérés sur l'UIOM de Poitiers.

Les quantités réellement recyclées sont les suivantes :

Déchets valorisés		En tonnes
Verre ménagers (entrée Usine Samin)		4 115 t
Emballages ménagers (sortie centre de tri)	Acier	180 t
	Aluminium	19,54 t
	Cartons	800,67 t
	Briques alimentaires	104,33 t
	Plastiques	367,22 t
	Papiers	3 339,83 t
	Gros de magasin	0,406 t
	Refus	749,85 t

6.3 Respect des objectifs réglementaires de prévention et de recyclage

La Loi Grenelle I du 3 août 2009 avait fixé des objectifs de prévention et de recyclage des DNA (Déchets Non Dangereux), notamment la réduction de la production par habitant d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA*) de 7 % entre 2008 et 2013. Cet objectif a été atteint dans les délais.

La production de déchets était en 2008 de 654 kg /an/hab de DMA dont 398 kg /an/hab d'OMA pour une population légale de 102 064 habitants sur la CAN en 2008.

Actuellement, suite à la mise en oeuvre des différents programmes de prévention, les chiffres sont respectivement en 2015 de 638 kg /an/hab de DMA dont 352 kg /an/hab d'OMA pour une population de 118 036 habitants (population INSEE 2012). En 7 ans, la réduction des OMA a donc atteint 11,8 %, et le tonnage par habitant est conforme à la moyenne nationale, y compris la collecte des biodéchets.

* les OMA (Ordures Ménagères et Assimilées) sont constitués de l'ensemble des déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire, hors encombrants et volumineux et hors cartons commerciaux du centre-ville et les vêtements, soit en 2015 : 41 577 tonnes.

En considérant les inertes collectés en déchèteries comme non valorisés, le taux de recyclage global est de 50 % (37 426 tonnes des 75 273 tonnes collectées hors déchets des activités économiques). Si l'on considère les inertes comme valorisés, ce taux de recyclage atteint 60 %, bien au-delà des 45 % préconisés par la loi Grenelle 1 en 2015 (et 35 % en 2012).

Cependant, les performances de recyclage restent faibles pour les emballages (1 472 tonnes soit 12 kg/an/hab pour un objectif de 18 kg /an/hab attendu au niveau national en 2012), et pour le verre (34,9 kg/an/hab pour un objectif de 35 kg/an/hab attendu au niveau national en 2012).

Les données concernant les emballages sont toutefois à relativiser car il s'agit de tonnages réellement valorisés (sortie centre de tri), alors que les objectifs nationaux s'entendent en entrée de filière (en englobant les refus de tri). Eco-Emballages cite d'ailleurs la CAN parmi les bons élèves de la Région Nouvelle Aquitaine.

**TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET**



GASPILLAGE

7. ANALYSE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

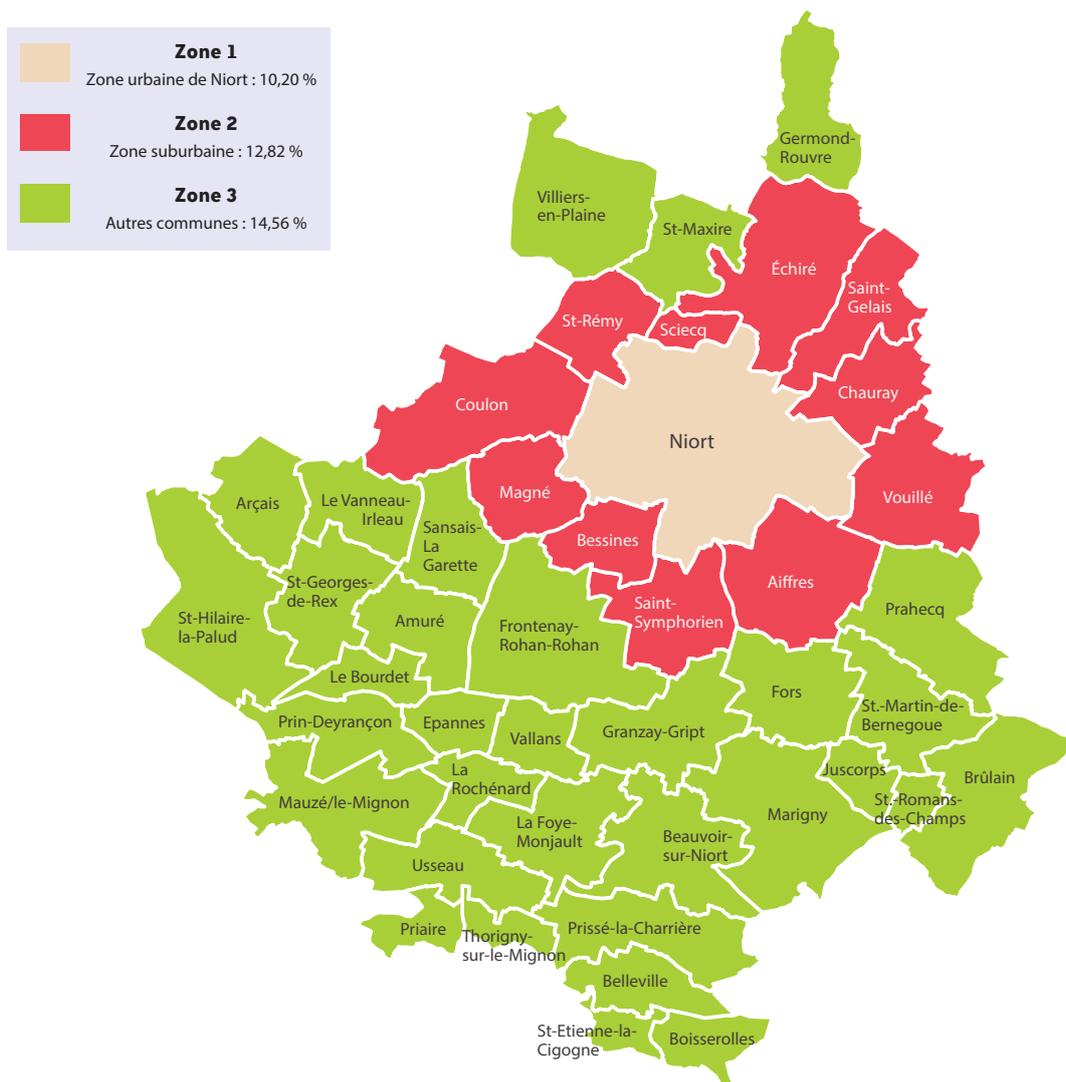
7.1 Modalités d'exploitation

Durant l'année 2015, la cellule administrative a organisé quatre conseils d'exploitation de la Régie des Déchets Ménagers :

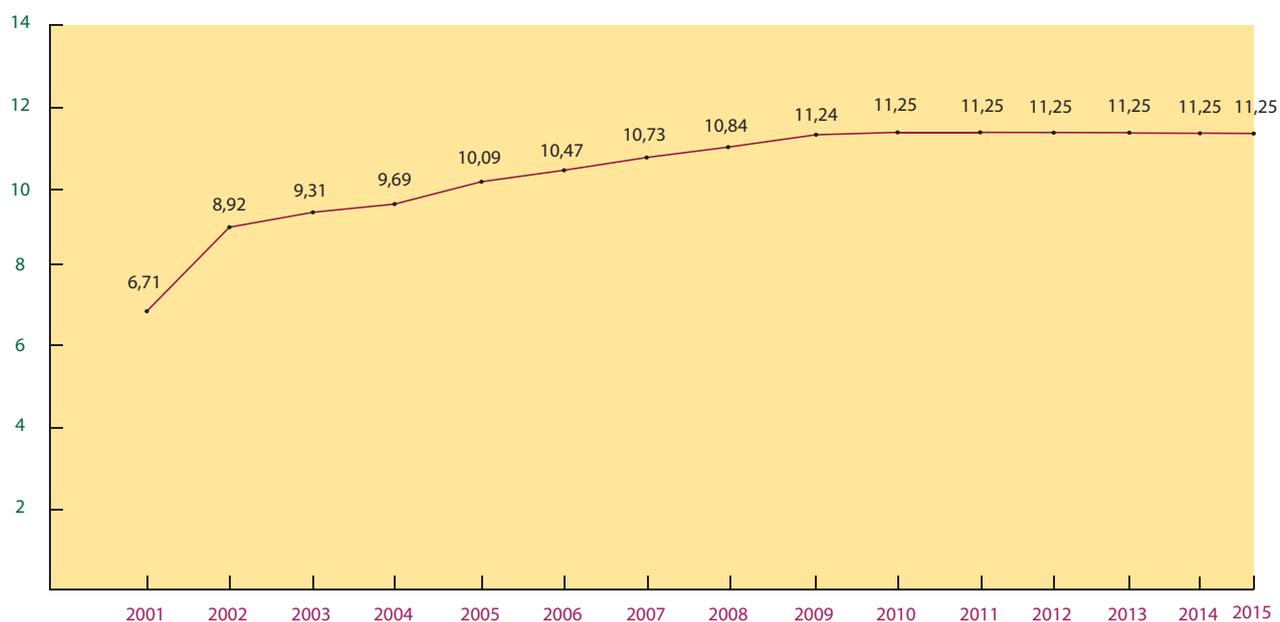
- le 9 mars,
- le 15 juin,
- le 14 septembre
- le 30 novembre.



7.2 La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)



Evolution du taux moyen de la TEOM



7.3 Montant annuel des prestations

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

PRESTATION	FOURNISSEURS	MONTANT 2015
Fourniture EPI	INITIAL	42 531 €
Reprise papiers / Cartons / JRM	Loca Recuper / Sita SO	51 227 €
Gardiennage déchèterie	Elite Sécurité / Protec	249 905 €
Reprise traitement bois	Seosse / Fontan / Trans BM / Arc	110 193 €
Collecte traitement DDS Reprise emballages souillés + DMS	SIAP	74 203 €
Tri des emballages	Sita SO	1 277 267 €
Traitement + Transport DMA	SEML - Sita SO et CO - SITM - SVO	3 083 541 €

En 2015, en comptabilité, 2 630 mandats et 469 titres ont été traités.

L'exécution comptable est maintenant en dématérialisation.

Pour les mandats, plus aucun document n'est transmis en format papier. La chaîne entière du mandatement est dématérialisée jusqu'à la signature électronique.



7.4 Montant annuel des dépenses et recettes

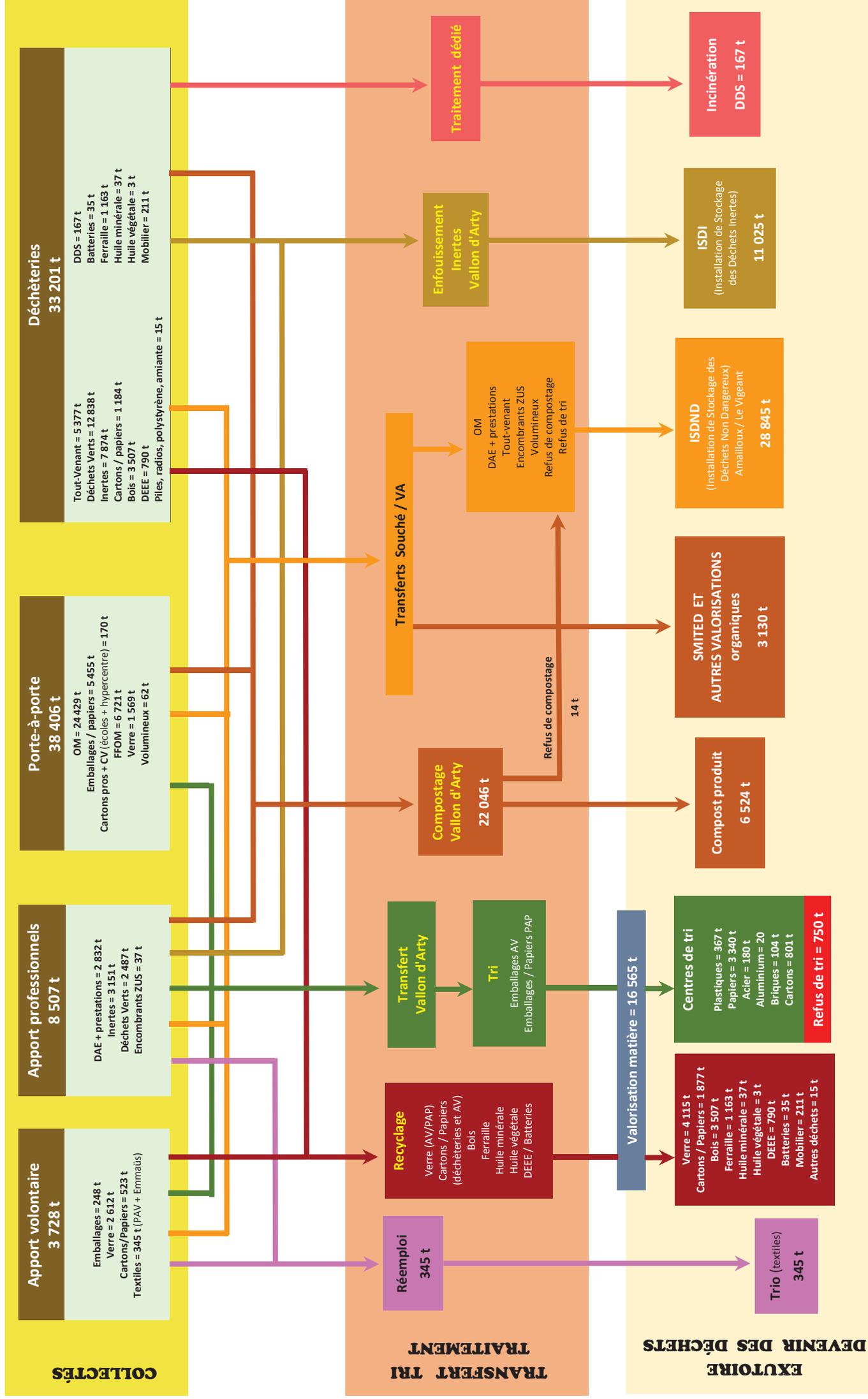
Compte Administratif 2015 de la Régie des Déchets Ménagers

FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2015	% RÉALISÉ
Charges à caractère général	7 797 385 €	7 204 172 €	92 %
Charges de personnel	6 259 093 €	6 653 114 €	99 %
Dotations aux amortissements	2 226 700 €	1 941 760 €	87 %
Autres dépenses (intérêts emprunts, virement section investissements)	8 188 511 €	96 178 €	1 %
TOTAL	24 871 690 €	15 895 223 €	64 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2015	% RÉALISÉ
Subvention et participations (aides emplois jeunes, CEC, éco-emballages, ...)	1 500 000 €	832 149 €	55 %
TEOM	14 743 000 €	14 804 258 €	100 %
Prestations services extérieurs (vente produits issus collecte sélective, redevance spéciale)	1 865 500 €	2 335 572 €	125 %
Autres recettes (quote-part, subventions, annulations, résultat...)	6 763 190 €	212 600 €	3 %
TOTAL	24 871 690 €	18 624 221 €	73%
RÉSULTAT 2015		2 289 356 €	
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2015	% RÉALISÉ
Études et terrains	582 436 €	75 586 €	13 %
Matériel de transport	1 634 577 €	769 279 €	47 %
Autres matériels	230 000 €	61 233 €	27 %
Travaux, agencements, installations	18 447 158 €	1 331 592 €	7 %
Subventions d'équipement	9 165 €	0 €	-
Autres : participation, OP d'ordre,...	173 900 €	75 040 €	43 %
TOTAL	21 077 236 €	2 312 732 €	11 %
RECETTES	BP + BS + DM	RÉALISÉS 2015	% RÉALISÉ
Amortissements	2 226 700 €	1 941 760 €	87 %
FCTVA	968 059 €	322 072 €	33 %
Autres recettes	76 200 €	138 015 €	181 %
Résultat d'investissement reporté	9 131 994 €	-	-
Autofinancement	8 074 284 €	-	-
TOTAL	20 477 236 €	2 401 846 €	12 %
RÉSULTAT : excédent de financement		89 115 €	

ANNEXES

Synoptique et tarifs DÉCHETS 2015

Synoptique des flux des déchets traités en 2015



Les tarifs appliqués en 2015

PRESTATIONS	TARIFS EN VIGUEUR à compter du 01/01/2015	TARIFS ANTERIEURS
	EUROS	EUROS
A- CONTENEUR A GRAVATS ET ENCOMBRANTS (Inclus carburant et personnel; exclu le traitement des déchets non recyclables)		
A.1- Mise à disposition avec pose et dépose		
A.1.1- Conteneur 7 m3	118,70	118,70
A.1.2- Conteneurs 30m3	191,00	191,00
A.2- Pose et dépose d'un conteneur 7 m3 propriété de l'usager	74,20	74,20
A.3- Bac 7m3 forfait aire de grand passage	260,00	260,00
A.4- Chargement de déchets verts au grappin	52,00	52,00
A.5- Tarif location porteur plus remorque l'heure	88,40	88,40
B- CONTENEUR A VERRE OU PAPIER-CARTON DES PROFESSIONNELS		
B.1- Pose et dépose d'un conteneur verre		
B.1.1- Rotation pose et dépose d'un conteneur verre	40,00	40,00
B.1.2- location mensuelle d'un conteneur verre	20,00	20,00
B.2- Collecte des cartons des professionnels benne de 12m3		
B.2.1- Rotation pose et dépose de la benne	80,00	80,00
B.2.2- location mensuelle de la benne	40,00	40,00
B.3- Collecte des cartons des professionnels borne d'apport volontaire		
B.3.1- Rotation pose et dépose de la borne	60,00	60,00
B.3.2- location mensuelle de la borne	30,00	30,00
B.4- Collecte des cartons des professionnels bac de 660 litres tarif par bac et par collecte, location comprise	10,00	10,00
C- LOCATION BENNE A ORDURES (départ et retour aux Ateliers Communautaires)		
C.1- Véhicule (sans carburant, sans conducteur), le km parcouru	3,98	3,98
C.2- Fourniture de carburant	Prix coutant + 0,01 €/L	Prix coutant + 0,01 €/L
D- ENLEVEMENT DES DECHETS MENAGERS : REDEVANCE SPECIALE		
D.1- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable.	0,0214	0,0214
D.1 bis- Zones collectées 1 fois par semaine (fréquence 1), le litre collecté déchets recyclables ou compostables	0,0117	0,0117
D.2- Collectes supplémentaires - zones collectées plus d'une fois par semaine hors circuit ou hors fréquence hebdomadaire de la zone		
D.2.1- Prise en charge hebdomadaire, la collecte supplémentaire (prix de revient)	70,00	70,00
D.2.1.1- Prise en charge prêt ponctuel de conteneurs (prix de revient)	70,00	70,00
D.2.2- le litre collecté et traité une exonération est appliquée aux redevables de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 140 litres par jour ouvrable, exonération non cumulable avec D.1	0,0214	0,0214
D.2.3- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs	0,0214	0,0214
D.2.4- le litre collecté et traité intervention pour des déchets ponctuels avec prêt de conteneurs uniquement pour déchets recyclables trié	0,0117	0,0117
D.3- Habitation légères de loisir - forfait à l'année	126,85	126,85
D.4- Zones collectées 5 fois par semaine (fréquence 5)		
D.4.1- Forfait pour collecte d'un conteneur de 120 litres, par an	157,33	157,33
D.4.2- Forfait pour collecte d'un conteneur de 240 litres, par an	314,63	314,63
D.4.3- Forfait pour collecte d'un conteneur de 330/360 litres, par an	432,64	432,64
D.4.4- Volume de conteneurs distribués supérieur ou égal à 330 litres, le litre collecté au delà de 330 litres de volume distribué	0,0214	0,0214
D.5- Forfait applicable aux professionnels pour collecte des cartons hors conteneurs	314,63	314,63
E- REMPLACEMENT DE CONTENEURS		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 140 litres	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €	Prix TTC résultant des marchés en cours suivant le type de conteneurs + prise en charge forfaitaire 70 €
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 240 litres		
Conteneur volé, cassé, détruit au-delà du premier remplacement de conteneur de 330 litres		
F- ENLEVEMENT DECHETS DES HALLES		
F.1- Enlèvement du compacteur 2 et 3 fois par semaine, à l'année		
F.1.1- Location du compacteur		
F.1.2- Location table élévatrice		
F.1.3- 115 enlèvements		
F.1.4- Maintenance et nettoyage de la fosse		
F.1.5- Forfait contrôle machines entretien et vérification périodique table élévatrice	1 180,00	1 180,00
F.2- Compacteur 12m3 (incluant table élévatrice) par enlèvement pose et dépose		
F.3- Enlèvement du polystyrène, par rotation	50,00	50,00
G- REDEVANCE DEPOT DE CLASSE 3 ET INSTALLATION DE COMPOSTAGE		
G.1- Déchets inertes, la tonne	9,65	9,65
G.2- TGAP perçue au profit de l'Etat	Montant fixé par décret	Montant fixé par décret
G.3- Déchets pour compostage, la tonne		
G.3.1- Déchets en mélange, la tonne	29,40	29,40
G.3.2- Broyats Déchets Verts et Tontes, la tonne	20,00	20,00
G.3.3- Branches et Branchages, la tonne	20,00	20,00
G.4- Déchets recyclables (cartons, papiers, ferrailles), la tonne	Gratuit	Gratuit
H- REDEVANCE COMMERCANTS, ARTISANS, ENTREPRISES, COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS EN DECHETERIES		
H.1- Déchets tout-venant, le m3	27,60	27,60
H.2- Déchets verts, le m3	9,45	9,45
H.3- Déchets inertes, le m3	7,55	7,55
H.4- Bois le m3	16,90	16,90
H.5- Déchets ménagers spéciaux le kilogramme	3,18	3,18
H.6- Pneumatiques de berline, le pneumatique	3,18	3,18
H.7- Déchets recyclables	Gratuit	Gratuit
I- REDEVANCE CENTRE DE TRANSFERT		
I.1- Redevance pour déchets ménagers et assimilables, la tonne	114,90	114,90
J- BADGE DE PESAGE POUR ACCES AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS		
	25,20	25,20
K- VENTE DE COMPOST PRIS SUR LE SITE		
K.1- Par les professionnels, la tonne	11,80	11,80
K.2- Par les professionnels par quantités de 100 tonnes et plus, la tonne	8,00	8,00
K.3- Particuliers résidant sur le territoire de la CAN	Gratuit	Gratuit
K.4- Par les particuliers résidant sur le territoire de la CAN par quantité d'1 tonne et plus, la tonne	11,60	11,60
K.5- Par les professionnels, refus de crible végétère, la tonne plus de 100 Tonnes achetées/an	9,50	15,00
	15,00	9,50
L- VISITES DES INSTALLATIONS ET REPONSES AUX ENQUETES		
L.1- Par des organismes para-publics ou des sociétés privées	94,60	94,60
L.2- Par des groupes d'élus, des techniciens, des scolaires des étudiants et des réseaux auxquels adhère la C.A.N.	Gratuit	Gratuit
M- DUPLICATA DE FACTURES		
	10,60	10,60

Synthèse DÉCHETS

2015

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC

DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT

DES ORDURES MÉNAGÈRES

SYNTHÈSE 2015

Avec 170 agents permanents, contractuels et statutaires, le service gère en régie directe, les collectes, les collectes sélectives, les déchèteries. Le tri, les transports et le traitement des déchets ultimes sont assurés par des prestataires dans le cadre de marchés publics. Le territoire de l'ancienne communauté de communes de Plaine de Courance a cependant continué à faire l'objet d'une convention pour la collecte et le tri des emballages / papiers et le traitement des OM jusqu'en juillet 2015.

Partant du principe que le déchet le plus facile à traiter est celui qui n'est pas produit, la CAN a mis en œuvre un important programme de prévention des déchets en partenariat avec les autres collectivités du département, d'abord dans le cadre du programme IDEAL 79 financé par l'Europe, aujourd'hui par le biais du programme « Territoire Econome en Ressources » financé par l'ADEME dans la continuité du label « Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet » décerné par le Ministère de l'Environnement en janvier 2015.

La prévention

La CAN distribue un kit prévention aux nouveaux arrivants de son territoire comprenant un stop pub, une réglette de tri et un guide du tri, en même temps que le calendrier de collecte.

Le compostage individuel

Aujourd'hui, l'ensemble des usagers en habitat individuel a la possibilité de valoriser ses biodéchets, par une collecte en porte-à-porte sur Niort et Chauray, ou par une mise à disposition gratuite d'un composteur individuel distribué sur l'ensemble du territoire de la CAN depuis une délibération de décembre 2015.

Les couches lavables

Les subventions apportées par la CAN permettent de diminuer le coût d'acquisition pour les jeunes enfants, ce qui rend leur utilisation économiquement intéressante et justifiée au niveau environnemental et sanitaire.

Les collectes

Afin de solutionner les derniers points noirs en matière de collecte des impasses nécessitant une marche arrière pour les bennes usuelles (pratique accidentogène déconseillée par la Recommandation R 437 de la CRAM), la régie a fait l'acquisition en 2013 de deux mini-bennes de 3,5 t et de 7,5 t de PTAC. Ces mini-bennes entrent progressivement en action sur le nouveau territoire de la CAN.

La collecte des volumineux est organisée à la demande sur l'ensemble du territoire de la CAN.

La commune de Germond-Rouvre est désormais équipée de bacs jaunes pour la collecte des emballages, mais les usagers doivent continuer à apporter le papier dans les colonnes d'apport volontaire.

Les déchèteries

Un important programme de restructuration du schéma des déchèteries se poursuit avec :

- la fermeture définitive des déchèteries situées sur les communes de Frontenay Rohan-Rohan et Saint-Hilaire-la-Palud ;
- la sécurisation et le réaménagement des 3 déchèteries du sud (Prahecq, Granzay-Gript et Beauvoir-sur-Niort) suite au renforcement de la réglementation.

Le traitement des déchets

La liquidation de la SEML du Mélusayen est intervenue début 2015 mettant fin au marché de traitement des DMA.

Les déchets ont ensuite été confiés à l'entreprise SITA en procédure d'urgence, le temps de lancer en parallèle une

procédure d'appel d'offres à l'issue de laquelle 3 lots ont été confiés en enfouissement en ISDND jusqu'en fin 2016 :

- de 2 lots de 10 000 tonnes/an d'OMA, attribués à SVO au Vigeant et SITA à Amailloux ;
- d'1 lot de 8 500 tonnes/an de tout-venant/DAE, attribué à SVO au Vigeant.

Les OM collectées sur Plaine de Courance ont été traitées sur l'usine de Tri Mécano-Biologique (TMB) du SMITED à Champdeniers Saint-Denis.

Les objectifs du Grenelle

La Loi Grenelle I du 3 août 2009 avait fixé des objectifs de prévention et de recyclage des DND (Déchets Non Dangereux), notamment la réduction de la production par habitant d'Ordures Ménagères et Assimilées (déchets collectés en porte-à-porte ou en apport volontaire y compris les fermentescibles) de 7 % entre 2008 et 2013. Cet objectif a été atteint dans les délais.

Le poids d'OMA est désormais de 352 kg /an/hab. en 2015, contre 398 kg/an/hab en 2008, soit une réduction de 11,8% en 7 ans.

Les taux de recyclages sont conformes à ceux attendus par la loi :

- taux de recyclage global de 49 % (pour 45 % attendus en 2015) ;
- emballages : 12 kg/hab/an (pour 18 kg /hab/an attendus en 2012) mais ce ratio ne prend pas en compte les refus de tri normalement comptabilisés en entrée de filière.
- verre : 34,9 kg/hab/an (pour 35 kg /hab/an attendus en 2012).

Les indicateurs financiers de la Régie des Déchets Ménagers

La Régie des Déchets Ménagers gère un budget annexe dont les recettes sont issues principalement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), dont les taux n'ont pas évolué depuis 2009.

Traitement 2015 en tonnes

Enfouissement	28 845
Déchets compostables	22 046
Recyclables traités	16 565
TMB et autres valorisations organiques des OM	3 130



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS

140, rue des Equarts
CS 28770
79027 NIORT CEDEX
Tel. : 05-17-38-79-00
www.agglo-duniortais.fr

 **N°Vert 0 800 33 54 68**

RÉGIE DES DÉCHETS MÉNAGERS

Tel. : 05-17-38-80-93

